

Vous êtes bénéficiaires du RSA et travailleurs saisonniers et vous résidez dans le Gard ?

Le Département du GARD sur l'initiative de son Président Denis BOUAD met en place une mesure exceptionnelle permettant aux bénéficiaires du RSA volontaires de cumuler intégralement leurs revenus de saisonnier agricole avec le RSA, durant au moins 3 mois.

Cette mesure financée par le Département garantit aux bénéficiaires du RSA une réelle augmentation de revenus puisque le RSA continuera d'être versé en totalité malgré la reprise d'une activité.

Pour bénéficier de ce maintien de revenus et faciliter le suivi de votre situation, il vous suffit de contacter le service allocation RSA à rsa-saisonagricole@gard.fr en indiquant vos coordonnées (Nom, Prénom, numéro de sécurité sociale, numéro de téléphone). Une équipe sera chargée du suivi de vos droits et de faire le lien avec la MSA qui assurent le paiement du RSA pour le compte du Département.

Le Président, les élus et les services du Département du Gard ainsi que les équipes de la MSA sont et restent mobilisés pour apporter soutien et réponses concrètes aux gardois dans ce moment difficile que traverse notre pays et notre territoire.